

**L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie):** 1. Durant la période du 5 décembre 1963 au 31 mai 1966, 290 nouvelles entreprises ont déclaré leur intention d'installer de nouvelles usines de fabrication ou de transformation dans les régions « désignées » afin de bénéficier des avantages prévus à l'article 71A de la loi de l'impôt sur le revenu. Parmi ces nouvelles entreprises, 89 ont obtenu des certificats attestant des dates auxquelles elles avaient atteint un niveau acceptable de production commerciale. Ontario, 53; Québec, 22; autres provinces, 14.

2. La loi de l'impôt sur le revenu n'autorise pas la divulgation des détails contenus dans les déclarations individuelles d'impôt des sociétés.

**\*LA VISITE À PORTO-RICO DE MEMBRES DE LA COMMISSION LAURENDEAU-DUNTON**

Question n° 1623—**M. Rynard:**

1. Des personnes au service de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme se sont-elles rendus à Porto Rico dans le cadre de leurs fonctions et, dans le cas de l'affirmative, a) combien étaient-elles, b) quel était le but de leur déplacement, c) quel en a été le coût?

2. Existe-t-il un rapport entre la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme et Porto Rico et, dans le cas de l'affirmative, en quoi consiste ce rapport?

**M. P.-E. Trudeau (secrétaire parlementaire du premier ministre):** La Commission royale m'informe de ce qui suit: 1. Deux commissaires et un membre du personnel sont embarqués à bord du *Bonaventure* au cours des récentes manœuvres dans l'Atlantique pour voir le vaisseau à l'œuvre et pour discuter avec les officiers et l'équipage de questions relatives au mandat de la Commission. Cette initiative a été approuvée par le ministère de la Défense nationale, par la Marine royale du Canada et par la Commission royale d'enquête parce qu'elle permettait d'obtenir des connaissances essentielles du milieu et l'expérience vécue des conditions véritables des opérations qui constituent des données additionnelles de recherche sur les forces armées que le personnel de recherche de la Commission est en train de préparer.

Le membre du personnel qui accompagnait les commissaires fait partie du groupe de recherche de la Commission relativement aux forces armées et il avait la charge d'organiser le voyage, de maintenir la liaison avec le ministère de la Défense nationale et la Marine royale du Canada et d'enregistrer les renseignements appropriés.

Voici la ventilation des frais: 2 commissaires: \$463, tarif avion; \$94.50; dépenses. 1 membre du personnel: \$152.50, tarif avion; \$126.95, dépenses.

**M. Peters:** Et pour l'école secondaire?

**M. Trudeau:** L'honorable député devra parler plus fort, je ne l'ai pas entendu.

[M. McCutcheon.]

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît.

**M. Trudeau:** Monsieur l'Orateur, je ne puis comprendre ces remarques. Les députés devraient parler plus fort s'ils veulent paraître au compte-rendu. Je ne puis les entendre.

**Des voix:** Personne ne peut les entendre. Continuez.

**M. Trudeau:** Je ne suis pas pressé. Je ne peux pas comprendre l'honorable député et je ne crois pas qu'il se comprenne lui-même.

2. L'équipe de la Commission s'est embarquée à bord du *Bonaventure* à Porto-Rico où il était à port le 20 mars et elle a débarqué à Halifax le 25 mars lorsque le navire a terminé les manœuvres. Autrement, il n'y a aucun rapport entre la Commission et Porto Rico. Les commissaires sont arrivés deux heures à peu près avant l'embarquement et le membre du personnel est arrivé deux jours plus tôt pour régler les détails de gestion.

**LE RÉGIME D'ASSISTANCE PUBLIQUE DU CANADA**

Question n° 1639—**M. Coates:**

1. A partir de quelle date le Programme d'assistance du Canada qu'on projette d'établir s'appliquera-t-il aux projets d'assistance que les gouvernements provinciaux ont mis en œuvre?

2. Quelle autorisation préalable les gouvernements provinciaux doivent-ils obtenir du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social pour y être admissibles?

3. Les fonctionnaires du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social ont-ils étudié la proposition d'un programme d'assistance du Canada et des projets provinciaux qui seraient admissibles à l'assistance et, dans le cas de l'affirmative, quelles sont ces provinces et à quelles dates les assemblées législatives ont-elles adopté les projets provinciaux?

**L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** 1. A partir du 1<sup>er</sup> avril 1966.

2. Le Régime prévoit des accords fédéraux-provinciaux en vertu desquels le gouvernement fédéral partage les frais des services d'assistance et des services sociaux dispensés aux termes des lois provinciales mentionnées dans les accords. Les régimes provinciaux compris dans les accords sont ceux qui dispensent des services d'assistance et des services sociaux selon des modalités conformes au Régime d'assistance publique du Canada.

3. Oui. Quelques provinces ont déjà des lois de la sorte prévue par le Régime. L'assemblée législative de l'Ontario a été saisie d'une mesure législative visant à modifier un certain nombre de lois partant sur le bien-être social. Les provinces dont la liste suit ont adopté de nouvelles lois: Île-du-Prince-Édouard: *Welfare Assistance Act*, sanctionnée le 7 avril 1966; Nouveau-Brunswick: *Social Assistance Act* sanctionnée le 10 juin 1966; Québec: *Loi de l'assistance*